

**COMPTE RENDU DU** 

## **CONSEIL MUNICIPAL**

# DU MARDI 14 JANVIER 2020 A 18H30

<u>Présents</u>: Jean-Pierre GUEMON, Marie-Christine DESPRES, Yves SAVALE, Gilles LOISEAU, Gabriel SCIAMMA, Benoît VERSAILLES, Jacques ROUSSEAU, Alain PONCEAU, Vincent LHUILLIER, , Jean-Bernard MEAN et Patrice ALZY

**Pouvoir**: Laurence LASSUS à Yves SAVALE

Julien LORTHIOIS à Jacques ROUSSEAU Chantal PRENANT à Gabriel SCIAMMA

#### Compte rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2019 :

Un membre du Conseil tient à faire part de ses observations concernant les dispositions ne sont pas appliquées pour les riverains du Couesnon qui ne réalisent pas le curage du fossé en rive de leur propriété.

Il précise que sur le compte-rendu du 30 septembre 2019, il est spécifié que certains habitants sont non solvables, hors ce n'est pas le cas tous en l'occurrence pour un propriétaire en particulier.

Le Conseil approuve et signe le compte rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2019.

#### **ORDRE DU JOUR**

#### **DISSOLUTION DU CCAS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L.123-4 du Code de l'action et des Familles, le Centre Communal d'action sociale (CCAS) est désormais facultatif pour les communes de moins de 1500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du Conseil Municipal. Cette possibilité est issue de la loi N° 2015-991 du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, dite loi NOTRE.

Le Conseil Municipal décide de dissoudre le CCAS au 31 Décembre 2019,

- d'exercer directement cette compétence,
- de transférer le budget du CCAS dans le budget communal au 31 Décembre 2019,
- de procéder au transfert du patrimoine immobilier encore détenu par le CCAS au profit de la Commune, par le biais d'un acte en la forme administrative, conformément aux dispositions de l'article L1311-13 du CGCT.

Vote pour: 6

Vote contre: 6

Abstention: 2

#### APPROBATION DES ATTRIBUTIONS COMPENSATRICES DU RAPPORT CLECT

(Commission locale d'évaluation des charges transférées)

Monsieur le Maire fait part au Conseil que conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, l'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique et le transfert de compétences impliquent une évaluation précise des charges qui sont transférées par les communes à la communauté de communes. L'appréciation des charges transférées se réalise par l'intermédiaire d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) dont les membres sont les Maires des communes.

C'est ainsi que la CLECT de la Communauté de communes de la Sologne des Etangs s'est réunie le 12 novembre 2019 dernier pour fixer le montant des attributions de compensation 2019.

Le Conseil Municipal approuve les montants des attributions de compensations définitives comme défini dans le rapport CLECT, pour La Ferté-Beauharnais le montant de l'année 2019 s'élève à 10 781,58€.

Vote pour: 14

Vote contre: 0

Abstention: 0

## <u>APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES</u> ETANGS – Evolution des compétences de la CCSE –

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération en date du 12 novembre 2019 du Conseil Communautaire de la Sologne des Etangs approuvant les modifications statuaires de la Communauté de Communes, afin d'exercer les compétences nécessaires aux politiques territoriales de la communauté de communes.

Les modifications portent sur l'ajout aux compétences facultatives :

- ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI, (Relai service public)
- EQUIPEMENT ET MANIFESTATIONS CULTURELS ET SPORTIFS, (Course cycliste)
- POLITIQUE TOURISTIQUE D'INTERET COMMUNAUTAIRE,
- LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION MEDICALE ET SOUTIEN A LA POPULATION.

Le Conseil Municipal d'approuve les modifications statuaires de la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs ci-dessus énumérées.

Vote pour: 14

Vote contre: 0

Abstention: 0

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes recherche activement des professionnels de santé pour leur installation au sein du Pôle Santé.

## **CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES**

Suite à la viabilisation du lotissement « l'Orée de la Saulas » et notamment la création de la rue des 3 merlettes et de la rue Bernard AUGER, il est nécessaire d'actualiser le tableau de classement de la voirie communale de la commune.

Le Conseil Municipal approuve les modifications apporté au tableau de classement de la voirie communale en y ajoutant la rue des 3 merlettes et la rue Bernard AUGER.

Vote pour: 14

Vote contre: 0

Abstention: 0

## **BUDGET PRIMITIF 2020 – COMMUNE – AUTORISATION DE MANDATEMENT EN INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil que conformément aux dispositions de l'article L. 1612-1 du Code des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement :

- Dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et
- Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'autorisation de programme.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à engager, liquider mandater avant le vote du budget 2020 les dépenses d'investissement nécessaires, et notamment les travaux d'aménagement de la Mairie, au-delà des crédits reportés et des crédits de paiement votés, dans la limité du quart des crédits ouverts en 2019.

Vote pour: 14

Vote contre: 0

Abstention: 0

## APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA BIBLIOTHEQUE ET FAMILLES RURALES

Monsieur donne connaissance au Conseil Municipal que dans le cadre d'un partenariat avec la bibliothèque de la Pagerie et l'Association Familles Rurales de La Ferté-Beauharnais ayant pour but de développer et promouvoir la lecture, l'accès à l'information, à la documentation et à la culture sous toutes ses formes.

Il donne lecture d'une convention établit entre avec la bibliothèque représentée par La Commune de La Ferté-Beauharnais et l'association Familles Rurales de La Commune de La Ferté-Beauharnais afin de définir les conditions de ce partenariat.

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat avec la bibliothèque et Familles Rurales.

Vote pour: 14

Vote contre: 0

Abstention: 0

#### PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'EPICERIE - DEMANDE DE SUBVENTION DETR -

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de l'épicerie concernant l'installation d'un bar. Pour ce projet, il est nécessaire d'agrandir le bâtiment et d'avoir 2 entrées distinctes. Dans le cadre de ce projet d'agrandissement, il est nécessaire dans un premier temps de solliciter les aides financières afin d'établir un plan de financement. Au vu du projet d'agrandissement, Le conseil souligne qu'il sera nécessaire également de déplacer les places de parking pour les handicapés.

Le Conseil Municipal autoriser le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2020.

Vote pour: 14

Vote contre: 0

Abstention: 0

#### PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA CRECHE - DEMANDE DE SUBVENTION -

Monsieur le Maire rend compte de son entretien avec la Caisse d'Allocations Familiales au sujet du projet d'agrandissement de la crèche.

Ce projet consiste en autre à augmenter la capacité d'accueil de 13 à 15 places, à revoir et réaménager l'intérieur et la disposition des salles d'activités, à aménager un nouveau dortoir, à installer un bureau pour la directrice afin de préserver la confidentialité avec les parents. Ce projet peut-être subventionner par la CAF à hauteur de 80%. Un nouvel entretien est prévu avec l'architecte, la P.M.I. et la directrice de la crèche afin de valider les futurs aménagements.

Le Conseil autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la CAF.

Vote pour: 14

Vote contre: 0

Abstention: 0

## **STATUE EUGENE DE BEAUHARNAIS**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil des différentes démarches entreprises pour le transfert de la statue d'Eugène de Beauharnais actuellement située au Camp des Loges à Saint-Germain-en-Laye.

Il informe le Conseil qu'il a obtenu de la Mairie de Paris et le ministère des armées les accords pour le transfert de la statue à La Ferté-Beauharnais.

Il donne lecture d'un 1<sup>er</sup> estimatif pour le transfert de la statue et du socle est de 45 000€ HT, et d'un 2<sup>ème</sup> estimatif comprenant le transfert de la statue, l'évacuation du socle actuel à la déchèterie et la création d'un nouveau socle de 2.90m est de 27 000€ HT.

Le Conseil autorise le Maire dans un premier temps, à solliciter toutes les aides financières possibles, et notamment auprès du Conseil Départemental et de la Fondation du Patrimoine, et voir solliciter une subvention européenne.

Vote pour: 14

Vote contre: 0

Abstention: 0

#### **COURSE CYCLISTE 2020 – DEPART LA FERTE BEAUHARNAIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Course Cycliste organisée par le Millan'cyclisme se déroulera le 04 juillet prochain, il précise que le départ de la course se fera à La Ferté-Beauharnais et qu'une subvention de 1000€ Sera attribuée à l'Association organisatrice.

Vote pour: 14

Vote contre: 0

Abstention: 0

#### Questions diverses et informations

Monsieur le Maire informe le conseil des dates à retenir :

- 17/02 ou 24/02 Conseil Municipal pour le vote du compte administratif
- 15/03 et 22/03 Elections municipales

Le Conseil Municipal a abordé, les questions et informations suivantes, à savoir :

- Question est posée concernant l'accès à la porte d'entrée dans la nouvelle Mairie. Monsieur le Maire précise qu'une dalle va être réalisée pour permettre l'accès aux handicapés.
- Signalement est donné concernant une partie du chemin de Pied Blin qui devient impraticable et demande est faite pour la réalisation de travaux de remblai par les employés communaux.
- Question est posée concernant la réfection de la route de Marcilly qui n'a pas été réalisée sur toute sa longueur. Monsieur le Maire informe que les tronçons qui n'ont pas été goudronnés vont l'être avec de l'enrobé à froid, et celui-ci ne peut être réalisé qu'à partir d'une certaine température. La fin des travaux est prévue pour la fin mars. Il précise également que la signalisation va être posée prochainement avec un marquage au sol pour la circulation des vélos, et qu'un plateau ralentisseur va être également installé.
- Question est posée sur la date de travaux de réfection des bouches d'égout au carrefour de la rue principale et de la route de Saint Viâtre. Le conseil est informé que les travaux sont programmés le 15 janvier 2020.
- Proposition est faite d'élaguer les arbres sur le champ de foire au niveau de la rue des Epinettes.

Le Conseil demande quand vont être réalisés les travaux de busage la rue des Epinettes. La date des travaux est prévue pour le 24 janvier.

Il signale également le très mauvais état de la rue Négré et suggère de programmer des travaux de réfection de voirie au budget 2020.

- Information est donnée concernant l'exploitation des droits de place pour la Foire. Une négociation est en cours pour rompre d'un commun accord le contrat actuel.

La commune est en attente d'une proposition d'un nouveau placier.

Séance levée à 20h30